

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERREGIONAL (GTI) POUR LA COMPOSITION DU CATALOGUE NATIONAL DES VARIETES DES ESPECES DE PLANTES AGRICOLES

CRITERES VALEUR CULTURALE ET D'UTILISATION POUR L'EXAMEN DES VARIETES EN VUE DE LEUR ADMISSION DANS LE CATALOGUE

PETITES GRAMINEES

A. EXAMEN DE DISTINCTION, D'HOMOGENEITE ET DE STABILITE (DHS)

L'examen DHS est effectué par une instance officielle d'un autre État membre européen, de préférence reconnue par le CPVO.

B. EXAMEN DE LA VALEUR CULTURALE ET D'UTILISATION

1 Dispositions générales

1.1 *Classification des variétés*

- Pour les espèces au sein desquelles des différences existent dans le rythme de croissance, les variétés peuvent être classifiées selon leur type : précoce, intermédiaire et tardif.

La classification en groupes se fait conformément aux mentions figurant sur le formulaire de notification.

- Pour le ray-grass croisé *Festulolium*, le producteur doit indiquer sur le formulaire de notification si la variété est testée suivant la procédure du ray-grass anglais ou suivant celle du ray-grass d'Italie.
- Pour le ray-grass Westerwolds, le producteur doit mentionner sur le formulaire de notification si la variété est testée en tant que culture principale, en tant qu'interculture ou les deux.

1.2 *Durée des essais et cycle d'essai*

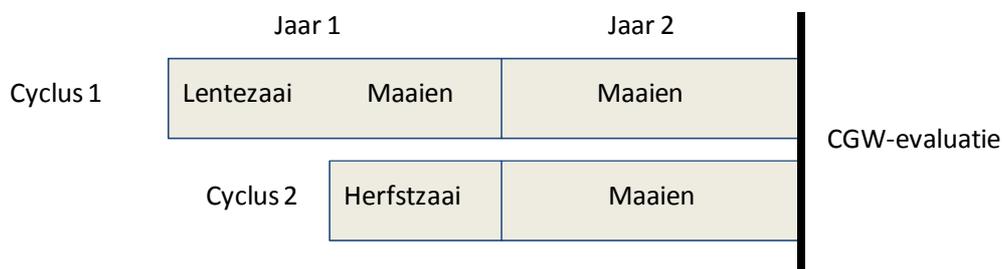
a. Espèces vivaces

L'examen de la valeur culturale et d'utilisation dure au moins quatre ans, avec en principe un semis au cours de 2 années consécutives.

	Jaar 1	Jaar 2	Jaar 3	Jaar 4	
Cyclus 1	Zaai 1	Maaien	Maaien	Maaien	CGW-evaluatie
Cyclus 2		Zaai 2	Maaien	Maaien	

b. Ray-grass d'Italie

L'examen dure au-moins 2 ans, avec en principe un semis au printemps et un autre en automne.

c. Croisement des espèces : ray-grass croisé et *Festulolium*

Suivant 1.2.a ou suivant 1.2.b comme mentionné au paragraphe 1.1.

d. Ray-grass Westerwolds

L'examen dure 3 ans, avec un semis annuel.

Expérimentation en tant que culture principale : semis au printemps

Expérimentation en tant qu'interculture : semis entre 20 juillet et 15 août

1.3 Variétés témoins

Les variétés témoins sont les variétés auxquelles les variétés en essai sont comparées. Les variétés témoins sont de préférence des variétés reprises dans le catalogue belge des variétés. Ces variétés témoins offrent une diversité suffisante pour l'ensemble de leurs caractéristiques et sont le plus distinctes possible génétiquement. Si le catalogue belge des variétés ne comprend aucune ou pas suffisamment de variétés, on peut choisir les variétés témoins dans les catalogues des variétés des autres États membres européens. Les variétés témoins sont fixées de manière définitive au démarrage d'un nouveau cycle d'essai.

Au terme d'un cycle d'essai, les calculs suivants sont effectués pour chaque caractéristique :

- (1) Calculez la moyenne des variétés témoins : cette moyenne est assimilée à 100.
- (2) Exprimez la valeur de chaque variété témoin séparément par rapport à cette valeur 100.
- (3) Convertissez en points l'écart en plus ou en moins d'une variété témoin individuelle par rapport à cette valeur 100, suivant les règles formulées au chapitre 3.
- (4) Additionnez déjà les écarts par caractéristique et par variété témoin : cette somme est l'index de la variété témoin.
- (5) La somme des index de toutes les variétés témoins individuelles est égale à 0. Ce chiffre 0 est la référence à laquelle l'index de la variété en essai est comparé.

1.4 Variétés de référence

Les variétés de ray-grass anglais sont classifiées suivant les types précoce, intermédiaire et tardif, en fonction de ce qui est mentionné sur le formulaire de notification. Les frontières entre ces groupes sont déterminées à l'aide des données d'épiaison (voir 2.3) des variétés de référence Graciosa et Melways. On prend la moyenne entre deux emplacements (Merelbeke et Bassevelde) :

- frontière entre les types précoce et intermédiaire : date 50% épiaison de la variété Graciosa moins 1 jour
- frontière entre les types intermédiaire et tardif : date 50% épiaison de la variété Graciosa moins 2 jours

S'il ressort des observations qu'une variété en essai a été mentionnée dans un mauvais groupe, le demandeur en est informé et le cycle d'essai est arrêté (prématurément). Si le demandeur le souhaite, il peut représenter la variété en essai dans le groupe de précocité correct. Une variété en essai ne peut être admise dans le catalogue belge des variétés qu'après une expérimentation dans le groupe de précocité correct.

1.5 Matériel à examiner et quantité de semences

Le demandeur ou son mandataire livre les semences des variétés en essai et des variétés témoins et est garant de l'identité de l'espèce et de la variété des échantillons de semences.

La quantité minimale à livrer est de 1.500.000 semences germinatives par année d'expérimentation.

L'adresse de livraison est : ILVO–Plant–Teelt en Omgeving (ILVO-PlantTO)

Burgemeester Van Gansberghelaan 109,
9820 Merelbeke

Les semences doivent satisfaire aux normes de la catégorie "semences certifiées" (selon la norme EU : 75% germination pour e.a. le ray-grass d'Italie, le *Festulolium*, le ray-grass croisé ; 80% germination pour e.a. la fétuque des près, le ray-grass anglais, la fétuque élevée, la fléole bulbeuse) et ne peuvent avoir été traitées par aucune substance.

L'ILVO-PlantTO répartit les semences entre les différents lieux d'expérimentation et le Laboratoire pour l'Analyse des semences, Burgemeester Van Gansberghelaan 109, 9820 Merelbeke; ce laboratoire est reconnu officiellement.

1.6 Conditions générales de culture et présentation des variétés dans les champs d'essai

Tableau 1. Données culturales générales

Date de semis:	dépend de l'espèce: semis de printemps, semis d'été et/ou semis d'automne
Densité de semis:	1400 semences germinatives/m ²
Distance entre rangs:	12-15 cm
Nombre de lieux d'essai:	4 dans différentes régions agricoles
Nombre de parcelles/essai:	4
Superficie nette minimale par petite parcelle:	8 m ²
Précédent cultural:	Comme dans la pratique
Fumure:	Sur base de l'avis de l'analyse de sol et en fonction de l'exportation, en tenant compte des dispositions légales

1.7 Rapport

Un Rapport annuel sera établi pour le GTIW.

2 Exécution des observations

Sauf indication contraire, les observations sont faites par bloc, sur les champs d'essai de fauchage, à l'aide d'une échelle de 1 à 9, où 9 indique la meilleure expression d'une caractéristique et 1 la moins bonne. Des explications plus détaillées sur cette échelle sont données ci-dessous pour chaque caractéristique.

2.1 Régularité de la levée (caractéristique complémentaire)

La régularité de la levée est notée. La notation se fait en attribuant une cote sur une échelle de 1 à 9, où 9 = levée très régulière (aucune rangée ne présente des ouvertures de plus de 15 cm) ; 5 = la moitié des rangées présentent des ouvertures de plus de 15 cm ; 1 = toutes les rangées présentent des ouvertures de plus de 15 cm.

2.2 Résistance aux conditions hivernales (caractéristique complémentaire)

Si des dommages hivernaux sont constatés, ils sont notés après l'hiver dans les parcelles des champs d'essai de fauchage. La notation se fait par bloc. Cette notation se fait en attribuant une cote sur une échelle de 1 à 9, où 9 = aucun dommage visible ; 1 = la parcelle entière est gravement endommagée.

2.3 Date de l'épiaison (caractéristique complémentaire)

La date de l'épiaison est déterminée au moyen d'observations sur les plantes individuelles. A cette fin, 75 plantes individuelles sont plantées pour chaque variété en deux emplacements. Les dates de début et de 25%, 50% et 75% d'épiaison sont déduites des observations.

2.4 Précocité de la première coupe (caractéristique complémentaire)

La précocité de la première coupe est déterminée sur les champs d'essai de fauchage en mesurant la longueur des brins au moyen d'un herbomètre. Sur chaque emplacement, on effectue 5 mesures par variété et par bloc ; ces mesures servent au calcul de la longueur moyenne par variété.

2.5 Persistance (caractéristique avec coefficient de pondération)

2.5.1 Graminées vivaces à persistance forte à l'exception du ray-grass anglais

La persistance est notée au terme de chaque cycle. La notation se fait sur base de la densité de la variation, quelques jours après la dernière fauche. L'observation est faite par bloc ; 9 = très bonne persistance, 1 = très mauvaise persistance. Les essais pour lesquels les différences entre variétés sont d'au moins 1 point, sont repris dans la moyenne.

2.5.2 Ray-grass anglais

La persistance est déterminée dans les essais de pâturage. Ceux-ci sont ensemencés à deux emplacements au début de l'expérimentation d'une nouvelle variété et restent 4 ans en place. Le pourcentage de l'importance (B%) du ray-grass anglais, déterminé par la méthode De Vries¹, est

¹ De Vries, D.M. 1933 De rangorde-methode: een schattingsmethode voor plantkundig graslandonderzoek met volgorde-bepaling. Verslagen van Landbouwkundige onderzoekingen, 39A, 1-24.

De Vries, D.M., 'T Hart, M.L., Kruijne, A.A. 1942. Een waardering van grasland op grond van de plantkundige samenstelling. Landbouwkundig Tijdschrift, 54(663), 245-265.

utilisé comme indicateur de la persistance. Le B% est déterminé au cours du second semestre de la 4^{ème} année après semis.

La persistance sur les champs d'essai de fauchage est notée comme caractéristique complémentaire, comme décrit au paragraphe 2.5.1.

2.6 Résistance aux maladies (caractéristique avec coefficient de pondération)

La résistance aux maladies (e.a. rouille couronnée, taches foliaires) est notée au moment où les différences mutuelles entre les variétés sont les plus grandes. Une échelle de 1 à 9 est utilisée à cet effet, où 9 = très bonne résistance (plantes saines) ; 1 = pas de résistance (plantes fortement attaquées). Les essais pour lesquels les différences entre variétés sont d'au-moins 2 points, sont repris dans la moyenne.

2.7 Absence de formation de tige au cours de l'année de pose (ray-grass d'Italie) (caractéristique avec coefficient de pondération)

Ce paramètre est noté sur une échelle de 1 à 9 (9 = pas de formation de tiges ; 1 = 100% de formation de tiges). On calcule la moyenne de tous les centres.

2.8 Absence de formation de tige (fétuque élevée) (caractéristique complémentaire)

Ce paramètre est noté sur une échelle de 1 à 9 (9 = pas de formation de tiges ; 1 = 100% de formation de tiges). On calcule la moyenne de tous les centres.

2.9 Détermination du rendement en MS (caractéristique avec coefficient de pondération +1,0)

À observer sur les champs d'essai de fauchage. Le rythme de fauchage est de 4 à 5 coupes par an. La parcelle entière est récoltée au moyen d'une Haldrup, puis pesée. Un échantillon représentatif (poids minimum 250 g de matériau frais) est prélevé, pesé et séché dans un four de séchage pendant 48 heures à 70°C. La teneur et le rendement en MS sont ensuite déterminés.

3 Évaluation des essais et des variétés en essai

3.1 *Validité des essais*

Un jugement du champ en cours de saison permet de décider si un champ d'essai dans un lieu d'essai est suffisamment régulier. Cette décision est officiellement communiquée au GTIW.

3.2 *Évaluation des variétés en essai*

L'évaluation des variétés en essai se fait au terme de l'expérimentation, sur base de leur index. L'**index** est calculé suivant la méthode utilisée pour calculer l'index de la variété témoin (voir 1.3). L'index de la variété en essai est donc un nombre ; ce nombre est la somme des écarts pondérés de toutes les caractéristiques (composants) prises en considération pour une variété. Les écarts sont établis par rapport à 100, la moyenne relative des variétés témoins. Un exemple de calcul est donné au Tableau 2. Les composants et leur coefficient de pondération figurent au Tableau 3.

Tableau 2. Exemple de calcul pour l'évaluation d'une variété en essai

Variétés	Composants										Total
	MS - rendement						Résistance rouille couronnée		Persistance		
	année1		année2		année3		1-9	ptn.	B%	ptn.	
	%	ptn.	%	ptn.	%	ptn.	1-9	ptn.	B%	ptn.	ptn.
Témoin 1	95,2	-1,68	96,0	-1,59	93,4	-1,66	5,2	0,14	71,9	-0,66	-5,45
Témoin 2	104,8	1,68	104,0	1,59	106,6	1,66	4,2	-0,14	78,5	0,66	5,45
Témoin	100,0		100,0		100,0		4,7		75,2		
Variété en essai	102,9	1,01	107,0	2,79	103,4	0,86	4,9	0,05	73,5	-0,35	4,37
Coefficient de pondération	0,35		0,40		0,25		0,25		0,20		
	1,00										

Tableau 3. Composants de l'index avec coefficient de pondération

Caractéristique	Echelle	Coefficient de pondération par unité d'écart par rapport au Témoin							
		(1)	(2)	(3)	(4)		(5)	(6)	
					(4.1)	(4.2)		(6.1)	(6.2)
Rendement total en Matière Sèche	% relatif par rapport au Témoin	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Persistance des essais de fauchage	1-9	0,5	-	0,5	-	0,5	-	-	-
Persistance des essais de pâturage	B %	-	0,2	-	-	-	-	-	-
Résistance contre la rouille couronnée	1-9	-	0,25	0,5	0,25	0,25	0,25	0,25	-
Résistance contre les taches foliaires	1-9	0,25	-	-	-	-	-	-	-
Absence de formation de tige au cours de l'année de pose	1-9	-	-	-	0,25	-	0,25	-	-

(1) Graminées vivaces à l'exception du ray-grass anglais et de la féтуque élevée

(2) Ray-grass anglais

(3) Féтуque élevée

(4) Ray-grass croisé et Festulolium

(4.1) suivant ray-grass d'Italie

(4.2) suivant ray-grass anglais

(5) Ray-grass d'Italie

(6) Ray-grass Westerwolds

(6.1) culture principale

(6.2) interculture

3.3 Niveau d'admission

Une variété possède une valeur culturelle et d'utilisation suffisante s'il apparaît, au terme du cycle d'essai, que la valeur de l'index calculée selon les règles du paragraphe 3.2 $\geq 0,00$.

Dérogation

Il se peut qu'au terme du cycle d'essai, une variété ne soit pas suffisamment bonne selon l'application des critères, mais présente toutefois des caractéristiques particulières. S'il apparaît que ces caractéristiques particulières peuvent constituer un atout pour l'agriculture belge, le GTIW peut malgré tout estimer que la valeur culturelle et d'utilisation est suffisante.